

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation

Arrêté du 5 juillet 2021

**portant nomination des membres du jury du concours national d'agrégation pour le
recrutement de professeurs des universités de droit public pour l'année 2021**

NOR : ESRH2112493A

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu l'arrêté du 13 février 1986 modifié relatif à l'organisation générale du premier concours d'agrégation pour le recrutement des professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2021 fixant les modalités d'inscription en vue de pourvoir des emplois de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion pour le concours national d'agrégation pour l'année 2021/2022 ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2021 portant nomination du président du jury du concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités dans la discipline droit public,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury du concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, ouvert par l'arrêté du 21 janvier 2021 susvisé :

Droit public :

M. Philippe TERNEYRE, professeur à l'université de Pau, président du jury,

M. Jacques ARRIGHI DE CASANOVA, président de section au Conseil d'Etat,

Mme Brunessen BERTRAND, professeure de droit public à l'université Rennes-I,

M. Régis BISMUTH, professeur de droit public à l'Institut d'études politiques de Paris,
Mme Pascale DEUMIER, professeure de droit privé à l'université Lyon-III,
Mme Agnès ROBLOT-TROIZIER, professeure de droit public à l'université Paris-I,
Mme Marion UBAUD-BERGERON, professeure de droit public à l'université de Montpellier.

Article 2

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 05 JUIL. 2021

Pour la ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation et par délégation
Le directeur général des ressources humaines

Vincent SOETEMONT